

CONVENTION

PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CCALN

entre :

la Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son
Président Alain DOVERGNE, habilitée en vertu d'une délibération du
conseil communautaire en date du 27 mai 2021,

ci-après dénommée la CCALN,

d'une part,

et :

la commune de
représentée par son maire
habilitée en vertu d'une délibération en date du

ci après dénommée la COMMUNE,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET :

La présente convention a pour objet de définir :

- les conditions d'intervention des agents des équipes techniques, des matériels
- la facturation à la commune demandeuse des heures de main d'œuvre et d'utilisation des matériels utilisés.
- Tous les tarifs relatifs aux équipements et matériels intègrent la main d'oeuvre.

ARTICLE 2 – NATURE DE L'OPERATION :

La commune peut faire appel aux agents et matériels des équipes techniques de la CCALN pour la réalisation des divers travaux.

Les demandes d'intervention ou d'approvisionnement seront communiquées au préalable au responsable des services techniques de la CCALN.

En fonction des possibilités, des plannings et des nécessités de service, l'intervention sera programmée.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES :

Les titres seront émis à partir d'un décompte détaillé des prestations rendues dans la commune.

Les titres seront émis selon un rythme semestriel.

La tarification applicable à compter de 2021 figure en annexe à la présente convention. Elle est susceptible d'évoluer par décision de l'assemblée délibérante.

ARTICLE 4 – DUREE :

La présente convention prend effet à compter des engagements des parties pour une année, reconductible tant qu'elle n'est pas dénoncée.

A Moreuil, le

Le Maire,

.....

le Vice-Président,

Michel Van de velde

ANNEXE à la convention Prestations des services techniques dans les communes

	Tarifs * à partir de 1er janvier 2021
	€ / heure
Camion	32.25 € / heure
Tractopelle	53.75 € / heure
Fauchage Débroussaillage	54.30 € / heure
Tracteur Balai	37.63 € / heure
Tracteur remorque	26.87 € / heure
Débroussaillage à dos	32.25 € / heure
Tondeuse à main	37.63 € / heure
Tondeuse auto-portée	37.63 € / heure
Peinture routière	prix coûtant / facture
Enrobés à froid	prix coûtant / facture
Sel de déneigement	prix coûtant / facture
Main d'œuvre	20 € / heure / agent

**Tous les tarifs relatifs aux équipements et matériels intègrent la main d'œuvre.*